

D2023-10-12-01

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Christian BENSEN, Pierre LABADIE, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Marie-Noëlle GLEIZES, Jean-Luc RAMONE, Fabien CASSIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Empêchés : Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Joël POUS, Eric FABRE,

Procurations : Mathilde VIDAL à Christine DAYER, Georges CLAYRAC à Francette CROS, Joël POUS à Fabien CASSIGNAC,

OBJET

Renforcement BT (racc IRVE) rue du Rédoula sur poste Cabirou
Dossier SYADEN n°203-LZCO-031

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'énergie et du Numérique (SYADEN) concernant le renforcement BT (racc IRVE) rue du Rédoula sur poste Cabirou

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP).

Le nombre de conseillers
municipaux en service est
de : 15

Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

Réseau d'électricité (ER)	96 000.00 € TTC
Travaux d'éclairage public (EP)	15 360.00 € TTC

La commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du comité Syndical du 29 juin 2012 (délibération n°2012-24) qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relative au réseau d'éclairage public (EP).

CONVOCAION EN DATE DU :
5 octobre 2023

Après achèvement des travaux, la commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

Réseau d'électricité	0.00 € HT
Travaux d'éclairage public	15 360.00 € TTC

Imputation comptable au 215

AFFICHAGE EN DATE DU :
5 octobre 2023

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 7 680.00 € versés ultérieurement par le SYADEN à la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,

CONFIE au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-joint et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Publication du
19 octobre 2023

Votes pour : 14 Votes contre : 0 Abstention : 0

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,
Patrick BONNÉRY

Envoyé en préfecture le 19/10/2023
Reçu en préfecture le 19/10/2023
Publié le
ID : 011-211103510-20231012-D2023_10_12_01-DE



Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre, La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.


Le Maire,
Xavier de VOLONTAT